



PARTENAIRES : À VOS AGENDAS !

Nouveauté 2025, les équipes de la Caf vous proposent **un agenda** regroupant toutes les visios, ateliers et événements dédiés à l'actualité et aux enjeux en matière de parentalité, petite enfance, jeunesse... Prenez note des prochaines dates !



JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PARENTALITÉ LE 10/07 17h-19h Infos parentalité - Les premiers de Nat parentalité • Tous les partenaires En visioconférence	TOUTES THÉMATIQUES LE 12/08 10h-12h Parteil parentalité : dédicace de vos demandes et outils numériques de la Caf • Tous les partenaires En visioconférence JEUNESSE LE 12/08 14h-16h Réunion départementale RPE • Associations RPE En présentiel	PARENTALITÉ LE 16/09 17h-19h Infos parentalité • Tous les partenaires En visioconférence PETITE ENFANCE LE 25/09 10h-12h LA JOURNÉE Réunion départementale RPE • Associations RPE En présentiel JEUNESSE LE 22/10 14h-16h Réunion départementale RPE • Associations RPE En présentiel	PARENTALITÉ LE 16/10 17h-19h Infos parentalité • Tous les partenaires En visioconférence JEUNESSE LE 22/10 14h-16h Réunion départementale RPE • Associations RPE En présentiel PETITE ENFANCE LE 27/10 10h-12h Réunion des directeurs/cheffes des centres locaux • Associations RPE En présentiel	PARENTALITÉ LE 09/11 17h-19h Comment travailler ensemble? Quelle posture adopter? • Tous les partenaires En présentiel à la Caf Vendée	PARENTALITÉ LE 09/12 17h-19h Comment travailler ensemble? Quelle posture adopter? • Tous les partenaires En présentiel à la Caf Vendée

NOUVELLE ORGANISATION

Le service "accompagnement des territoires"

Depuis le 1er avril, afin d'accompagner au mieux les territoires dans leur développement et de regrouper les compétences et expertises, un nouveau service dédié a été créé : "Accompagnement des territoires". Ce service est rattaché au département "Offre de Service aux partenaires". Il regroupe les 7 **Chargés de Conseil et Développement** (anciennement CTAS) qui conservent leurs 3 missions principales relevant de l'ingénierie territoriale :

- 1- Une mission d'accompagnement et de suivi** (soutien technique, méthodologique et d'ingénierie aux partenaires dans la définition d'un projet de création ou d'évaluation de service aux familles)
 - 2- Une mission de prospection** (diagnostics, besoins sociaux, démarches de mobilisation et renforcement des coopérations...)
 - 3- Une mission d'aide au pilotage** (évaluation des politiques publiques, évaluation de projets, maillage territorial...)
- Découvrez [ICI](#) la carte de leurs secteurs d'intervention

CONTACTER LA CAF

Les bonnes pratiques

Un usager vous questionne sur une aide de la Caf, voici la réponse à lui apporter : **contacter la Caf**.

Pour rappel :

- Nos accueils sont ouverts : tous les matins à la Roche sur Yon sans rendez-vous et 2 matins par semaine sur nos accueils délocalisés
- En cas d'indisponibilité, les France services sont nos relais : les usagers y sont accompagnés pour faire leurs démarches en ligne et prendre rendez-vous.
- Toutes nos modalités d'accueil sont disponibles sur les pages locales caf.fr



AGENDAS ACCÈS AUX DROITS

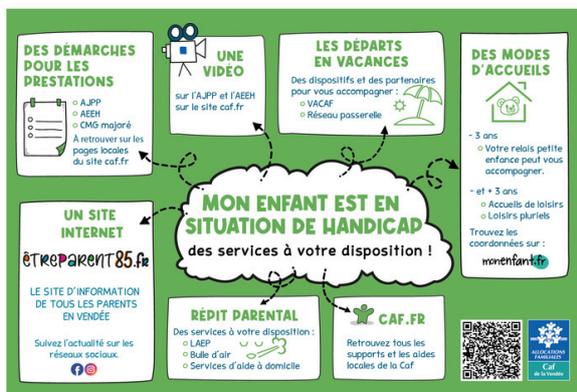
Les équipes de la Caf vous proposent **un agenda** regroupant tous les événements dédiés à l'accès aux droits sociaux.

CALENDRIER 2025 DES ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES	SEPTEMBRE	OCTOBRE	
2 & 9 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	2 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
11 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	7 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
15 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	9 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
16 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	10 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
5 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	13 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
18 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	16 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
?	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	23 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
?	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	29 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF
?	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF	5, 6, 7 LA ROY	Réunion d'information pour les associations membres de la CAF

NOUVEAU MÉMO

Pour les familles avec enfant en situation de handicap

L'offre de service locale "maladie, handicap d'un enfant", proposée par les travailleurs sociaux sous forme de rendez-vous individuels, a évolué en mai dernier afin de mieux répondre aux besoins des familles. Dans cette dynamique d'adaptation, nous avons diversifié notre approche pour favoriser l'accès aux droits et l'orientation vers les services proposés par nos partenaires (financés par la Caf). C'est dans cet esprit qu'a été conçu le mémo "Mon enfant est en situation de handicap". Ce document centralise les informations essentielles sur les droits, oriente vers les ressources et services existants, ainsi que vers les sites dédiés. **Découvrez-le sur Caf.fr**



APPEL À PROJETS INCLUSION NUMÉRIQUE

La feuille de route France Numérique Ensemble signée en mars dernier pour la Vendée expose les enjeux et précise les directions attendues des projets à l'avenir sur la question de l'inclusion numérique sur notre département.

Pour soutenir les initiatives des partenaires en la matière, un Fond départemental a été constitué dont la Caf est contributeur.

Si vous portez des projets en lien avec l'inclusion numérique vous pouvez postuler à l'appel à projet qui est **en cours jusqu'au 1er septembre 2025** : le formulaire de dépôt de dossier est accessible [ici](#)

SOLIDARITÉ À LA SOURCE

Pour faciliter cette réforme, les mois (M-2 ; M-3 ; M-4) des ressources pris en compte correspondent au mois de versement par l'employeur ou organisme de protection, et non pas au mois de perception des sommes sur le compte bancaire de l'allocataire.

À savoir : Si les allocataires constatent une erreur dans les montants pré-remplis dans leur déclaration trimestrielle de ressources, ils peuvent la corriger, la supprimer ou ajouter un autre montant, en ligne, comme dans la déclaration des impôts sur le revenu. Cette modification fera alors l'objet d'un contrôle. Les ressources pré-complétées sont réputées fiables car directement obtenues auprès des tiers (employeurs, Cpm, France Travail...).

A date, plus de 80% des corrections de ressources le sont à tort.

Retrouvez [ICI](#) plus de détails sur la solidarité à la source

FLASH INFOS PARTENAIRES

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Prime d'activité

Dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours, nous avons pour enjeu de renforcer notre communication sur la prime d'activité.

Nous avons créé une campagne de communication sur la base des facteurs identifiés de non-recours (peur de l'indu, démarche difficile, auto exclusion par l'âge, l'activité, les ressources). L'idée est de trouver un argument pour "contrer" chaque facteur de non-recours, notamment au regard des fausses croyances des usagers, que l'on connaît désormais mieux, grâce à nos expériences accès aux droits et à l'expérimentation TZNR (étude sur les causes racines du non-recours).

Un affichage sur les bus de la Roche-sur-Yon a eu lieu du 16 au 22 juin et aura lieu du 7 au 20 juillet.



Vous pouvez télécharger l'ensemble des visuels de la campagne et à les afficher dans vos locaux

BILAN MARKETING

Chaque mois, la Caf accompagne ses allocataires de manière à les sensibiliser au juste droit. 46 campagnes mails ont été réalisées de janvier à mi mai.

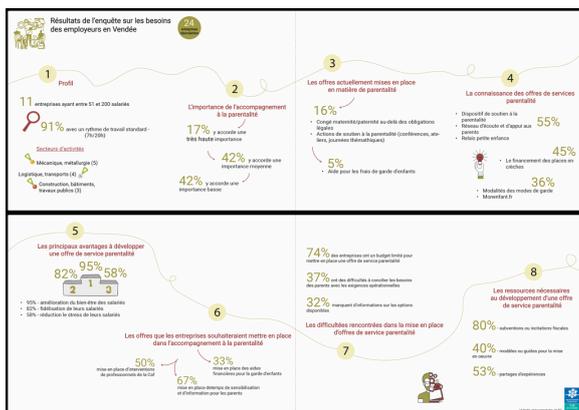
Découvrez le bilan des actions marketing de janvier à mi mai.

Que ce soit par mail ou par sms, nous ciblons les allocataires pour favoriser l'accès aux droits et services



QUESTIONNAIRE ENTREPRISES

Parce que les salariés sont aussi parents, la Caf de la Vendée met en place depuis novembre 2024 des temps d'information, à destination des entreprises pour présenter l'offre droits et services parentalité. Ces informations peuvent en effet intéresser les services des ressources humaines des entreprises pour informer leurs salariés (mode de garde, naissance, séparation...). En parallèle, un questionnaire élaboré avec des professionnels sur les territoires, a été transmis aux entreprises vendéennes pour recueillir leurs attentes et adapter l'offre. Vous pourrez retrouver la synthèse des premiers résultats. L'enquête est toujours active, il est possible de transmettre le questionnaire aux entreprises de vos territoires.



ETREPARENT85.FR

Nouveautés sur le site et ressources d'été

Un nouveau dossier sur « comment parler de sexualité avec mon enfant » avec le témoignage d'Emilie Deutsch, conseillère conjugale du Planning familial de Vendée.

Une ressource d'été avec la rubrique « la famille face aux vacances scolaires » et le témoignage d'Emilie Piveteau de la ligue de l'enseignement sur la colonie de vacances.

Des nouvelles ressources comme le replay de la conférence de Sandrine Dauphin sur l'évolution des structures familiales et la parentalité, des podcast avec des histoires pour les enfants pour le soir ou les trajets en voiture, des applis qui peuvent vous orienter en cas de violences...

Et toujours des agendas publiés grâce à l'implication de tous les partenaires. **Retrouvez les infos sur Facebook et Instagram.**



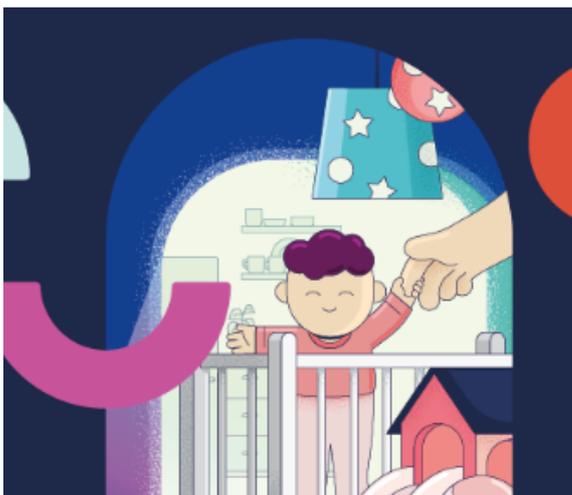
COMPLÉMENT MODE DE GARDE

Réforme du Complément Mode de Garde (CMG) emploi direct : une aide mieux adaptée aux besoins des familles

Dès septembre 2025, le CMG emploi direct, qui permet de financer l'embauche d'un assistant maternel ou d'un salarié à domicile pour garder un enfant, évolue afin de mieux s'adapter aux besoins d'accueil des familles et à leur situation personnelle.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). La réforme comporte 3 mesures :

- **1ère mesure dès septembre 2025: le reste à charge des familles sera calculé en tenant compte de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge.** La participation des familles dépendra directement du nombre d'heures auxquelles elles recourent chaque mois pour la garde de leur enfant. La prestation de la Caf viendra compléter cette participation: elle sera d'autant plus élevée que les ressources des familles sont faibles et/ou que leurs besoins de garde sont importants.
- **2ème mesure dès septembre 2025:** pour les familles monoparentales, la possibilité de recourir au CMG sera étendue jusqu'aux 12 ans des enfants contre 6 ans jusqu'alors.
- **3ème mesure dès décembre 2025:** pour les parents séparés, chacun pourra bénéficier du CMG, dès lors qu'il accueille ses enfants dans le cadre d'une résidence alternée.



Pour en savoir plus : un article est en ligne sur le site de la Caf avec la mise à disposition d'une Foire aux Questions et d'un simulateur.

Info familles : les familles bénéficiaires d'un droit en cours ont reçu un courrier personnalisé la semaine du 16 juin pour les aviser de ces évolutions. **De nouvelles campagnes de communication suivront à partir de septembre.**

L'OPÉRATION « 100 BAFAPOUR LA VENDÉE »



En 2024, un premier appel à projet à destination des gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs a permis de favoriser l'accès de 72 jeunes de 16 à 25 ans révolus à la formation Bafapour et de les accompagner dans la réalisation de leur parcours.

Cette opération réalisée dans le cadre des travaux du SDSF (Schéma Départemental des Services aux Familles), et a été financée par la Caf 85, le Conseil départemental 85 et la MSA 44-85.

Les partenaires du SDSF prolongent cette action en 2025 afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier, notamment ceux qui n'ont pas pu débuter leur formation en 2024.

L'appel à projet est paru le 2 avril 2025 pour toute formation Bafapour débutée en 2025. Il est disponible sur [Caf.fr](https://caf.fr)

Les dossiers peuvent être réceptionnés **jusqu'au 5 septembre 2025** à l'adresse suivante : 100bafapourlavendee.sdsf@caf85.caf.fr

EAJE ET ALSH

Campagne des prévisionnels actualisés de juin

A compter du 1er juillet, vous devez actualiser vos données financières et d'activité 2025 afin de permettre le calcul de vos droits à la prestation de service.

Les périodes à déclarer sont :

- les données réelles du 1er janvier au 30 juin 2025
- les données prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2025

La date limite de déclaration est fixée au 31/07/2025.



DÉCOUVREZ
LE RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2024



Le rapport d'activité 2024 est décliné :

- en plaquette des chiffres clés,
- et en vidéo chiffres clés